

DÉLIBÉRATION N° 2017-14 DU 04 MAI 2017

Adoption de l'Annexe au Règlement intérieur relative aux comités du Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment les articles R. 5315-3 11° et R. 5315-5 ;

Vu la délibération n° 2017-01 du 03 mars 2017 adoptant le règlement intérieur du conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré le 04 mai 2017,

Décide :

Article I

L'approbation de l'annexe au règlement intérieur du conseil d'administration établissant le règlement intérieur des comités spécifiques.

Article II

Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Afpa.

Fait à Montreuil, le 04 mai 2017.

Le président du conseil d'administration
Yves BAROU